

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **Année scolaire 2021/2022**

### **1) Présentation de l'établissement**

a) Notre école est un établissement catholique d'enseignement, ouvert à tous, sous tutelle diocésaine et sous contrat avec l'Etat.

Plusieurs partenaires travaillent conjointement afin d'accueillir au mieux votre enfant. L'équipe pédagogique bien sûr, mais aussi la mairie de St Clair du Rhône (au travers du contrat passé avec l'Etat), l'Organisme de gestion, OGEC, et l'Association des Parents d'élèves, l'APEL (qui grâce aux manifestations qu'elle organise, aide au financement de matériel et des sorties)

b) Les inscriptions sont acceptées en fonction des places disponibles. **Les jeunes enfants sont obligatoirement propres pour être accueillis, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus besoin de couches et sont capables d'aller aux toilettes.** Dans le cas contraire, ils seraient provisoirement rendus aux familles.

c) **PIECES A FOURNIR** au moment de l'inscription : une photocopie du livret de famille (avec éventuellement un jugement de divorce), les photocopies des vaccinations obligatoires (BCG et DTpolio), le dossier scolaire de l'école précédente, le certificat de radiation, une fiche de renseignements de l'école St Paul et la participation financière.

d) L'école a adopté la semaine de quatre jours : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI (Consulter le calendrier)

### **2) Horaires de l'école**

#### **A-Le matin :**

Accueil des élèves de CE et CM **DIRECTEMENT EN CLASSE** à partir de 8h20 arrivée par portail.

Accueil des CP **DIRECTEMENT EN CLASSE** arrivée par la porte bois.

#### **Début des cours : 8h30 précises.**

(les élèves de maternelle, classe de Sylvie DEGAS, peuvent arriver de 8h30 jusqu'à 8h45 par porte bois .

#### **Sortie des élèves CE et CM : 11h35**

**maternelle et CP : 11h30**

**B-L'après-midi :** accueil des élèves dans la cour à partir de 13h20.

**Tous les élèves doivent être arrivés à 13h30.**

#### **Sortie des élèves CE et CM : 16h35**

**maternelle et CP : 16h30**

### **3)Services périscolaires payants**

**(voir tarifs sur document « participation des familles »)**

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Pas d'inscription au préalable

**A- le matin à** partir de 7h15.

Les enfants dont les deux parents travaillent pourront être accueillis à l'école dès 7h15 par une aide-maternelle dans la salle d'accueil (emprunter la porte bleue sous le préau).

**B- Le soir** de 17h à 18h30

**garderies** surveillées par une aide-maternelle (jeux libres dans la cour ou dans une classe). De 17h à 18h Etudes surveillées tout le mois de septembre puis Aide aux devoirs pour les élèves de primaire à partir du 1er octobre.

### **4) Relations parents-enseignants**

Les parents pourront rencontrer les enseignants à l'occasion des réunions de classe ou sur rendez-vous (en visio ou présentiel) En cas de difficultés, merci de contacter directement et sans tarder l'enseignant concerné.

L'équipe pédagogique s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même, les élèves comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne des enseignants et/ou au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

#### **L'équipe pédagogique :**

-les enseignants : Sylvie DEGAS, Noémie FRENAY, Marie GRIOTIER, Gwenaelle ROMANET, Priscila MARTINENT(pour la décharge de direction le jeudi) et Tiffany BOUVET (pour la décharge de direction le lundi , Mme Anne GRANGE (enseignante spécialisée) , les différents intervenants extérieurs (musique, sport, ...)

-les aides-maternelles : Patricia PISCAGLIA, Chantal TOURCIER, Françoise DENOLLY

### **5) Les réunions**

a)Réunions de classe se feront en présentiel ou visio

classe GS/ CP (à définir)

classe CE1/CE2 (à définir)

classe TPS/PS/MS (à définir)

classe CM (à définir)

**A NOTER :** toutes les informations concernant la vie scolaire de votre enfant sont regroupées dans un carnet de correspondance que les parents sont tenus de **consulter régulièrement et de SIGNER ou recevront les infos par mail** . De même les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous (ou un mot justifiant une absence ou une dispense). Pensez à lire également vos mails

### **b)Conseil d'établissement et assemblée générale**

L'assemblée générale de l'école (date à définir)...aura lieu fin septembre/début octobre.

Seront présentes l'équipe pédagogique, les membres de l'O.G.E.C. APEL et municipalité

Vous serez présentés, le règlement intérieur de l'école, les projets pédagogiques pour l'année 2020/2021, ainsi que l'état des finances et les propositions des manifestations organisées par l'A.P.E.L. **LA PRESENCE DE TOUS EST INDISPENSABLE.** Les parents qui souhaitent faire partie de

l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) le signaleront dès que possible aux enseignants.

-Élection/désignation des membres du bureau de l'A.P.E.L

## 6) Scolarité

voir Organisme de gestion de l'école: OGEC

## 7) Assurances

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, gymnastique,...) les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**il est impératif d'en remettre copie à la directrice**). Les familles peuvent souscrire une assurance individuelle scolaire proposée à la rentrée par l'OGEC

Ces assurances doivent mentionnées impérativement les termes suivants : responsabilité civile, individuelle accident, assistance (avec rapatriement). Après vérification et en cas de non-conformité, l'assurance proposée par l'école sera obligatoire.

**Nous n'accepterons dans l'école aucun enfant sans ces assurances (responsabilité civile et individuelle accident)**

## 8) Absences et retard des élèves

**Chaque absence, dispense de gymnastique devra être justifiée par les parents.** Des formulaires préétablis seront à la disposition des parents dans les cahiers de correspondance.

Si l'enfant ne vient pas en classe prévenir immédiatement (le matin même) la maîtresse par téléphone et fournir, au retour de l'enfant, un bulletin d'absence dans le carnet (**impératif pour tous**). Au delà de trois jours d'absence un certificat médical est indispensable.

Les élèves doivent arriver à l'heure à l'école !! Les retardataires perturbent le bon déroulement de la classe. En cas de retards répétés l'enseignant pourra refuser l'élève dans sa classe.

## 9) Fréquentation et obligation scolaire

### **Textes Officiels**

#### • **ÉCOLE MATERNELLE**

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation **assidue** de l'enfant, conforme au calendrier et horaires de l'école.

A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourrait être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par la directrice de l'école qui aura, préalablement à sa décision, informé l'inspecteur de l'Education nationale et réuni l'équipe éducative.

Il est impératif de prévenir l'école en cas d'absence.

#### • **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

La fréquentation assidue de l'école élémentaire est **obligatoire**.

En cas d'absence, l'article L.131-8 du Code de l'Education stipule que « Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître à la directrice de l'école les motifs de cette absence ».

En cas de non-respect de cette procédure l'inspecteur d'académie, saisi par la directrice de l'école, adresse un avertissement par écrit aux personnes responsables de l'enfant, lorsque :

- malgré l'invitation du directeur de l'école, ils n'ont pas fait connaître les motifs d'absence de l'enfant ou qu'ils ont donné des motifs d'absences irrecevables.

L'inspecteur d'académie leur rappelle alors les sanctions pénales qu'ils encourent en cas de saisine du Procureur de la République.

## 10) Absences des maîtres

En attendant le remplacement du maître absent, les parents des enfants de cycle I (TPS, PS, MS et GS) sont invités à reprendre leur enfant. Une garderie pourra être organisée pour ceux dont les parents travaillent. Les enfants de cycle II et III seront pris en charge dans les autres classes.

## 11) Téléphone

Numéro : 04/74/56/40/82 ou 06/15/92/31/79

A partir de 9H, vous ne pourrez plus joindre la directrice ; en cas d'urgence, vous pourrez laisser un message (ou texto) sur le répondeur ou son portable.

## 12) Cantine (municipale)

**inscription obligatoire sur le site proposé par la mairie AIGA**

Ne sont admis à la cantine que **les enfants qui ont 3 ans** ;

Un enfant absent le matin sera automatiquement désinscrit L'inscription se fera **essentiellement** en mairie. Appel chaque matin à 9h, Si votre enfant est absent de l'école le matin il sera automatiquement désinscrit de la cantine ce jour.

Une tenue correcte à table est exigée.

(voir règles de vie de l'école)

## 13) Photos

Une fois par an un photographe professionnel vient à l'école et propose de faire des photos de classe ainsi que des photos individuelles ou de famille (si vous le souhaitez).

De nombreuses photos seront prises tout au long de l'année par les enseignants (et par les enfants eux-mêmes). Ces clichés seront utilisés en classe ou sur le site. Ils pourront aussi être exposés dans le hall d'entrée ou présentés dans les « cahiers de vie ». Aucune autre diffusion (en particulier à but commercial) ne pourra être faite sans votre accord. L'école se réserve la possibilité de conserver ces photos dans ses archives. Les bénéfices de la vente des photos de classe sont destinés à financer les activités et projet de classe.

## 14) les goûters

**les maternelles** : chaque enfant **apporte son goûter** jusqu'à la réunion de classe (date à définir)

**Les primaires** : il n'est pas souhaitable que les enfants (de primaire et de GS en particulier) prennent un goûter l'après-midi, l'horaire de la récré ne s'y prêtant pas (vers 15h15)

## 15) Hygiène et santé

**Hygiène** : Tout au long de la scolarité, les enfants doivent arriver propres à l'école. Par ailleurs, aucune école n'est à l'abri des poux. Par conséquent, les parents doivent surveiller régulièrement la chevelure de leurs enfants.

**Santé des élèves** : Tout enfant malade à l'école est remis à sa famille. Si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse, il est nécessaire de prévenir l'école. Certaines maladies contagieuses peuvent entraîner l'éviction scolaire.

**Prise de médicaments** : dans le cas spécifique d'une maladie reconnue nécessitant soins et aménagement particulier, le projet d'accueil individualisé (PAI) permet de fixer les conditions d'accueil des enfants et l'administration des soins. En dehors de ce cadre, la prise occasionnelle de médicaments ne pourra se faire qu'avec l'ordonnance du médecin et une autorisation écrite des parents.

**Activités sportives** : Les activités sportives sont obligatoires comme toutes les activités scolaires (sauf contre indication). Pas de dispense de sport sans avis médical ou information écrite des parents.

## Respect des gestes barrière face au coronavirus

### **Port du masque pour les adultes**

### **Hygiène des mains**

### **Nettoyage et aération des locaux**

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

**Les parents lisent attentivement le règlement de l'école St Paul et s'engagent à le respecter tout au long de l'année.**

**SIGNATURES :**

# REGLES DE VIE , DISCIPLINE et SANCTIONS

## a. Respect de l'autre et de soi-même

- Je m'interdis tout mot grossier, je m'adresse à chaque personne, les enseignants, les autres adultes de l'école (tout intervenant dans l'école, chauffeur du car....) et les autres enfants, comme je souhaite que l'on s'adresse à moi. Si mes paroles blessent, je dois immédiatement faire des excuses à la personne concernée.
- Je cherche à me maîtriser en renonçant à toute violence. Si un autre enfant se montre agressif envers moi, je cherche un adulte pour m'aider et surtout je ne règle pas seul le problème. Si chacun agit ainsi, je profiterai moi aussi de ce climat de paix.
- J'arrive à l'heure à l'école et ainsi je ne dérange personne. Si un retard exceptionnel se produisait, je saurais m'excuser de cette gêne.
- Les parents voudront bien veiller à ce que les absences ne soient dictées que par des raisons de santé. Manquer les cours pour des vacances est un acte démotivant pour le travail scolaire et donc à éviter. Dans tous les cas, il est indispensable d'en avertir l'école.
- Je choisis pour venir à l'école des vêtements pratiques et décents. Mes parents veillent à la correction de ma tenue, j'essaie de ne choquer personne avec mes choix.

## 2. Respect du travail

Je m'engage à faire de mon mieux pour respecter le travail de chacun. Cela me permettra de profiter de l'enseignement et de progresser.

## 3. Respect du matériel et de la propreté

- Je respecte le matériel :
- Cahiers, crayons, feutres.... ainsi que mes vêtements
- J'évite le gaspillage en prenant soin de mon matériel.
- Je respecte celui de mes camarades. Je demande la permission pour leur emprunter quelque chose.
- Si je trouve quelque chose qui ne m'appartient pas, je le donne à la maîtresse (au maître) ou à la personne de l'accueil.
- Je fais tout pour respecter l'école :
- Je veille à la propreté des lieux car c'est respecter les personnes qui sont chargées du nettoyage, pour cela :
- Je ramasse les papiers que je vois par terre, même si ce ne sont pas les miens.
- Je laisse les toilettes propres : pas d'eau, pas de papiers par terre....
- tout objet personnel apporté à l'école est sous la responsabilité de l'enfant ou des parents.

## 4. Respect de la discipline en dehors de la classe :

Quand je sors de la classe, je dois respecter les règles de notre vie ensemble.

- Je ne cours pas dans le hall
- J'obéis à l'adulte qui est là.

La récréation :

- La récréation étant le temps consacré aux jeux, je profite au mieux de ce temps pour me détendre, en ne pratiquant aucun jeu brutal..
- Je vais sous le préau en cas de pluie
- Je n'entre pas dans le bâtiment sans autorisation.
- En cas de problème, je vais voir la maîtresse ou le maître qui garde ma cour.
- Seuls les ballons et balles en mousse sont autorisés.
- Je joue en bon camarade, je viens en aide aux plus jeunes si besoin.
- Je me range au moment de la sonnerie à 13h30 et attends l'enseignant pour entrer en classe

La cantine :

- Je me lave les mains avant de déjeuner.
- Je me range dans le calme dans le hall d'entrée de l'école et j'attends qu'un adulte m'appelle.
- J'évite le gaspillage.
- Je mange proprement et calmement.
- Quand les enfants de ma table ont fini de manger, nous empilons ensemble la vaisselle au bout de la table pour aider la dame de la cantine.
- J'aide les plus petits si besoin

## 17) Discipline et Sanctions

Dans chaque classe un tableau de comportement est mis en place visant à sanctionner individuellement les manquements aux règles de la classe.

Chaque élève primaire dispose d'une feuille de conduite de 20 points, collé sur le cahier noir de liaison.

Les manquements aux règles de vie sont inscrites ci-dessous et peuvent être attribuées par l'équipe éducative selon le degré de gravité.

Les parents en seront informés automatiquement soit sur le cahier de liaison, soit par courrier, soit lors d'un rendez vous..

On distingue 4 types de fautes :

LES NEGLIGENCES (tableau comportement)

- Bavardages perturbateurs pendant la classe ou à la cantine
- Bousculades, chahut dans le hall
- Bavardages intempestifs dans le rang lors des rentrées
- Ne pas se ranger à la sonnerie
- Ne pas ranger le matériel utilisé
- Jouer dans les toilettes
- Document rendu sans signature

LES INFRACTIONS (points en moins)

- Moqueries , langage grossier , vulgaire
- Crachats , papier à terre
- Impolitesse caractérisée

LES FAUTES (points en moins)

- Refus d'obéissance, insolence
- Non respect des consignes de sécurité
- Mensonge avéré
- Tricherie en évaluation

Les FAUTES GRAVES(points en moins)

- Insultes
- Vol
- Violence
- Comportement visant à humilier l'autre
- Dégradation volontaire du matériel
- Gestes obscènes (atteinte à l'intégrité et l'intimité de l'autre)

**5 points : 1 avertissement**

**10 points : 1 avertissement + 1 retenue**

**15 points : 1 avertissement +3 retenues**

**20 points : exclusion temporaire**

**Je m'engage à respecter ce règlement et je le signe :**